

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°39/2013

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	14
Pour	14
Contre	
Non participation au vote	

L'an deux mille treize,

le vingt décembre à huit heures et trente minutes,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, Président.

Étaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN et Madame Joëlle VASSEUR. Messieurs Daniel COLLARD, Bernard DOUCET, Daniel GROSBETY, Claude PAUL, Gérard GORISSE, Pascal DESAUTELS, Patrick LIBERA, Laurent MADELINE, Roland BOULARD. Et Mesdames Françoise DUCHEIN, Virginie COËZ.

OBJET : PENALITES DE RETARD - MARCHÉ 51/13/2013 FOURNITURE DE VETEMENTS DE SPORT A L'USAGE DES SAPEURS-POMPIERS

Vu le rapport du Président du Conseil d'Administration,

Vu le marché n°51/13/2013 - fourniture de vêtements de sport à l'usage des sapeurs-pompiers,

Vu la clause relative aux pénalités de retard,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **DECIDE** de fixer les pénalités de retard pour les factures énumérées ci-dessous

<u>Num BC</u>	<u>Numéro Facture</u>	<u>Articles</u>	<u>Prix HT</u>	<u>Pénalités totales</u>	<u>Plafond à 25%</u>	<u>Pénalités retenues</u>
6358	FAC 25830	Coupe vent	1 540,71 €	8 520 €	385,18 €	385,18 €
6365	FAC 26024	Maillot de bain	670,24 €	2 208 €	167,56 €	167,56 €
6361	FAC 25831	Short Athlétisme	389,62 €	160 €	121,75 €	121,75 €
			97,40 €	100 €		
6364	FAC 25832	Caleçon	633,60 €	400 €	158,40 €	158,40 €
6362	FAC 25833	Short multisport	381,04 €	240 €	138,06 €	138,06 €
			180,54 €	340 €		
			53,10 €	460 €		
6363	FAC 25834	Survêtement	2 111,03 €	18 880 €	527,76 €	527,76 €
6359	FAC 25829	Maillot manches courtes	2 385,00 €	11 520 €	596,25 €	596,25 €
7062	FAC 25828	Polo EPS	763,29 €	561 €	190,82 €	190,82 €

- **AUTORISE** le président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
23 DEC. 2013
PREFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.